



## Conditions et règlement de participation aux cours de cirque

Merci de lire attentivement ce règlement des cours de cirque, ceci afin que l'année se déroule dans les meilleures conditions.

### **1. Inscriptions :**

Les inscriptions des élèves se font via notre site internet [www.rustelliconfeticirque.com](http://www.rustelliconfeticirque.com) ou avec le lien du formulaire en ligne. Au moment de la procédure informatique d'inscription, il vous est demandé de cocher une case afin d'accepter ce présent règlement.

### **2. Absences de l'élève :**

Les leçons manquées par l'élève ne sont pas remplacées ni remboursées. En cas de maladie prolongée (plus de 4 semaines) ou d'accident, moyennant un certificat médical, une réduction de la finance d'écolage est accordée.

### **3. Assurances / Accidents :**

Chaque élève et accompagnant doivent être couverts au bénéfice d'une assurance accident ainsi que d'une assurance responsabilité civile. L'école de cirque Rustelli Confetti décline toute responsabilité en cas d'accident.

### **4. Informations :**

Les élèves doivent arriver 5 à 10 minutes avant le début de leur cours pour se changer.

Avant et après les cours, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents et ils ne doivent en aucun cas être laissés sans surveillance.

Si vous ne pouvez les accompagner, la classe d'accueil ou le jardin d'accueil peuvent, sur inscription, s'occuper d'accompagner vos enfants.

Le cours de cirque est ouvert à tous, sans esprit de compétition.

Un spectacle a lieu une fois par année pour les élèves à partir de la 2ème classe. La participation des enfants est vivement souhaitée, mais n'est pas obligatoire.

Si vous voulez assister à un cours, adressez-vous à [info@rustelli-confetti.ch](mailto:info@rustelli-confetti.ch) au minimum 1 semaine à l'avance.

Si du matériel est cassé suite à une utilisation inappropriée, il vous sera facturé.

### **5. Ecolages, cotisation et validation inscriptions :**

Pour qu'une inscription soit validée, la cotisation de 50,- par famille doit être payé et le coupon de réponse doit nous être retourné signé au plus tard lors du 1<sup>er</sup> cours.

L'écolage pour l'année 2024-2025 est à payer avant le 31/10/24. Si vous avez besoin d'un arrangement ou de payer en plusieurs fois, merci de nous contacter par mail [info@rustelli-confetti.ch](mailto:info@rustelli-confetti.ch) avant le 1<sup>er</sup> cours.

L'inscription pour l'année 2024-2025 n'est effective que si l'écolage du cirque de l'année précédente est dûment payée ainsi que la cotisation de la nouvelle année.

Le non-paiement de l'écolage peut provoquer l'exclusion de l'élève.

#### **6. Tenue vestimentaire et affaires de cirque (obligatoire) :**

**Il est obligatoire de porter des vêtements de sport et des basanes/rythmiques** (ou des baskets de salle à semelle souple).

Les cheveux doivent être attachés.

Les bijoux, montre et les lunettes doivent être retirés.

Pour les aériens et le mâât chinois (à partir de la 4ème classe):

Justaucorps manches  $\frac{3}{4}$  ou longues, ou t-shirt très long à manches longues, un legging ou jogging sans fermetures éclair ni scratch ni boutons.

Pour les spectacles, nous demandons des basanes noires ou blanches en bonne état.

En cas d'oubli de vêtements plus de trois fois l'enfant ne pourra pas participer au cours de cirque.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires.

#### **7. Discipline :**

Un élève perturbant ou mettant en danger sa personne ou les autres par un comportement inadapté pourra être renvoyé de suite, et exclu du cours suivant. En cas de 2<sup>ème</sup> avertissement nous serons dans l'obligation de mettre fin à son inscription sans prétention de remboursement.

#### **8. Droit à l'image :**

En m'inscrivant ou inscrivant mon enfant je donne l'autorisation à l'association Rustelli Confetti de partager les photos des spectacles ou des cours aux parents ou personnes inscrites aux cours.

J'autorise l'utilisation des photos sur le site internet de Rustelli Confetti ainsi qu'en format imprimé pour promouvoir les cours (ateliers, spectacles, ports ouvertes, assemblée générale, ...).

J'autorise l'utilisation des photos pour des demandes de subventions ou des appels à dons.

Nous déclinons toutes responsabilités concernant la prise et/ou l'utilisation des photos ou vidéos par les spectateurs lors de nos événements publics.

En cas de désaccord, merci de nous informer par mail avant le premier cours.